

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 septembre 2023

Délibération n°2023/063

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mme Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : M. Damien BLANC, Mme Elodie POZIN-ROUX (pouvoir à M. Pascal PESSOZ)

Convocation du : 30 août 2023 - Affichage du : 31 août 2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 9/ Conseillers représentés : 1

M. Michel LÉGER a été élu secrétaire de séance.

OBJET : M 57 – FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Virement de crédit de chapitre à chapitre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5217-10-6,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2023/032 du 23 mars 2023 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2023/028 du 23 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE les transferts de crédits suivants :

1 - Pour le paiement de deux fauteuils de bureau et une armoire :

Chapitre	Section	Dépenses	Chapitre	Fonction	Opération
Immobilisations corporelles	Investissement	-2 000	21	2158	
Immobilisations corporelles	Investissement	+ 2 000	21	2184	

2 - Pour le paiement d'une plaque vitro et un radiateur installés au logement bas de la Fromagerie au PLAN

Chapitre	Section	Dépenses	Chapitre	Fonction	Opération
Immobilisations corporelles	Investissement	-1 000	21	2111	
Immobilisations corporelles	Investissement	+ 1 000	21	2131	

3 - Pour l'annulation du titre de recettes transmis à la Mairie de FEISSONS-SUR-SALINS pour la scolarisation d'un enfant hors commune :

Chapitre	Section	Dépenses	Chapitre	Fonction	Opération
Charges à caractère général	Fonctionnement	-2 000	11	615231	
Charges exceptionnelles	Fonctionnement	+ 2 000	67	673	

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le* **11 SEP. 2023**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

11 SEP. 2023

RECEPISSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.